

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 324-214-1914 retirant l'exéquatur des Consuls généraux, Consuls, Vice-Consuls et Agents consulaires Austro-Hongrois :

n° 324-214-1914

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 août 1914

Numéro JO  
n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro  
31 août 1914

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique de 18 sept. 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** le câblogramme ministériel No. 71 du 17 Août courant, prescrivant de promulguer le décret du 18 du même mois retirant l'exéquatur des Consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires Austro-Hongrois ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française îles Somalis, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret sus-visé cin 18 Août 1914. Art. 2

- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand

DELTEL